

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU VENDREDI 08 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en date du Vendredi 08 avril
2022 à 19h00 en mairie

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Sylvain
GUILLOU, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Mallory
CAIZERGUES, Luc DEVEZE, Lionel TEBALDINI, Gisèle FOURQUET, Éric CAMA,
Christine COULBAUT.

Procuration : Pascale DOUTRES à Jacqueline LOPEZ

Étaient absents excusés : Anaïs ANSELMO, Pascale DOUTRES, Jérôme SARTRE

Chantal DELGADO est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

**DELIBERATION PORTANT ACQUISITION DU CABINET MEDICAL, SIS 1, RUE
DES TASTES VINS, PARCELLES CADASTREES SECTION A N° 293, 1183 et 1184.**

Madame le Maire informe de la mise en vente par madame Cécile NEUVILLERS de sa
propriété située 1 rue des Tastes Vins à FOURQUES, pour un montant de 180 000,00 €.

Elle précise que ce bâtiment abrite un cabinet médical de 121,26 m² en très bon état. Ce cabinet
jouxta une pharmacie, un cabinet d'infirmiers et un cabinet de kinésithérapeutes.

Elle rappelle que la commune a pour projet de permettre l'installation de nouveaux médecins,
en vue de la création d'une maison de santé pluriprofessionnelles.

Elle informe qu'en date du 18 mars 2022, elle a consulté le pôle d'évaluation domaniale sur la
valeur vénale du bien, et que la proposition d'achat au prix de 180 000,00 € n'appelle pas
d'observation.

Elle propose à l'assemblée délibérante l'acquisition du bien au prix de 180 000 euros. Le
Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents,
accepte la proposition d'acquisition du cabinet médical pour un montant de 180 000 € et charge
Madame le Maire de comparaître et signer l'acte relatif à cette cession.

**DÉLIBÉRATION PORTANT CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION
D'INTÉRÊT PORTÉ PAR LA RÉGION OCCITANIE, POUR REJOINDRE LE
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC EN CHARGE DE LA GESTION DES
CENTRES DE SANTÉ.**

Madame le Maire informe que la Région OCCITANIE a mis en place un groupement d'intérêt
public chargé de créer, transformer et gérer des centres de santé et donc de rémunérer les
professionnels y exerçant. Elle précise que la Région peut apporter une aide financière à
hauteur de 30 % du montant de l'acquisition du cabinet médical. Elle rappelle que la commune
a pour projet de permettre l'installation de nouveaux médecins, en vu de la création d'une
maison de santé pluriprofessionnelle. Aussi la commune s'est portée acquéreuse d'un cabinet
médical.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents,
accepte de s'engager dans cette démarche et charge Madame le Maire de porter la candidature
de la Commune.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de délibérer sur les taux de foncier non bâti et de foncier bâti applicables en 2022 sur la commune.

Elle rappelle les taux de 2021 :

Taxe Foncier Bâti : **37.83%** (**17.73% taux communal initial + 20.10% de la part Départementale**)

Taxe Foncier Non Bâti : **41.05 %**

Pour 2022, Madame le Maire propose de ne pas les modifier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas procéder à l'augmentation des taux pour 2022 et d'étudier pour l'année 2023 une augmentation de ces taux suivant la nécessité budgétaire.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Madame Jacqueline LOPEZ donne lecture des résultats de la section d'exploitation et d'investissement comme suit.

	Mandats émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat/Solde
Fonctionnement (sauf 002)	651 931,26	876 828,71 €	224 897,45 €
Investissement (sauf 001)	1 265 499,22	1 715 989,16 €	450 489,94 €
002 Résultat reporté N-1		- €	
001 Solde investissement N-1		614 164,72 €	614 164,72 €
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement R002/1068	651 931,26 €	876 828,71 €	224 897,45 €
Investissement 001	1 265 499,22 €	2 330 153,88 €	1 064 654,66 €

Madame le Maire quitte la salle et Madame Jacqueline LOPEZ prend la présidence de l'assemblée afin de procéder aux votes.

Le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents approuvent le compte administratif 2021 de la commune.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 dressés par M. Patrick BALSSA Receveur, M. Christian ALIU et Mme Florence CHAUCHET

Le Conseil Municipal se fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il a entendu et approuvé le compte administratif 2021,

Il s'est assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, il a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après avoir procédé au vote du compte administratif, il doit statuer sur l'affectation du résultat de l'année 2021.

Elle rappelle en outre, que la CCAS a été dissous par délibération du 27 mars 2021 et qu'il convient d'ajouter le résultat définitif du CCAS au budget.

Elle rappelle les excédents reportés des sections de fonctionnement et d'investissement :

- Excédent reporté de la section d'investissement N-1 (2020) : + 614 164.72 €
- Excédent reporté de la section de fonctionnement N-1 (2020) : 0 €

Elle donne connaissance des soldes d'exécution des sections :

-Un solde d'exécution (excédent 001) de la section Investissement (2021) :
+ 450 489.94 €

-Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement (2021) :
+ 224 897.45 €

-Un solde d'exécution de la dissolution du CCAS (2021) : + 2 131.25 €

Elle rappelle les montants des restes à réaliser de 2020 en section d'investissement

-En dépenses pour un montant de : 946 727.65 €

-En recettes pour un montant de : 819 960 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de l'affectation des résultats comme suit :

SECTIONS	RESULTATS	AFFECTATION		
		R001	R002	R 1068
Exploitation	227 028.70 €		2 131.25 €	224 897.45 €
Investissement	1 064 654.66 €	1 064 654.66 €		

VOTE DU BUDGET 2022

Madame le Maire reprend la présidence de l'assemblée et laisse la parole à Mme Jacqueline LOPEZ pour la présentation du budget 2022

Mme LOPEZ présente et détaille les chapitres de la section de fonctionnement et les programmes d'investissement.

Le budget 2022 est adopté à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement (sauf 002)	830 581,25 €	828 450,00 €
Résultat de fonctionnement reporté		2 131,25 €
Total Fonctionnement	830 581,25 €	830 581,25 €
Investissement (sauf 001)	1 626 531,46 €	688 644,45 €
Reste à réaliser (investissement)	946 727,65 €	819 960,00 €
Solde d'exécution reporté 001		1 064 654,66 €
Total investissement	2 573 259,11 €	2 573 259,11 €

La séance se termine à 20h30.

Le secrétaire de séance

Madame le Maire

Fabienne SEVILLA